

# Les infos

Vendredi 15 Septembre 2006



## YA BOCOUC D'ZÉROS

Une déclaration publiée par l'AMF nous apprend que Daniel Bouton a acheté pour 679.000 euros d'actions Société Générale au prix unitaire de 48,50 euros... soit environ 14.000 actions, qui représentent une plus value immédiate de plus d'1 million d'euros. De quoi affronter la rentrée scolaire en toute sérénité.

## RÉORGANISATION SGIB

Un projet de réorganisation de SGIB a été communiqué à la commission économique exceptionnelle du CCE pour sa réunion du 22 septembre. Comme d'hab dans les services centraux, la phrase rituelle : « réorganisation se fait à effectif constant » est affichée dans le projet. Reste à savoir si c'est bien le cas. La CGT publie sur son site Intranet le projet afin de permettre à tout le personnel de l'examiner et de nous faire part de ses remarques pour le 22.

## CÉPANOU

La commission sociale du CCE avait à son ordre du jour la refonte de la note 3125 relative à l'indemnisation de la mobilité géographique. La CGT a protesté de la méthode employée, une simple consultation, alors que ces dispositions relèvent des usages qui devraient faire l'objet d'une dénonciation et d'une renégociation. Cépanou a répondu la DRH qui s'est à nouveau abrité

derrière les autres. Pour la direction, il s'agit seulement d'une « mise en conformité » à la suite d'un contrôle de l'URSSAF Toulouse ! Une « transaction confidentielle » a été conclue entre bureaucrates de l'URSSAF et de la Société Générale pour expédier l'affaire sans que personne ne songe à prendre l'avis des intéressés. Il est vrai que pour l'URSSAF, c'est moins fatigant que de récupérer la dizaine de milliards de dette du patronat auprès de la Sécurité Sociale. Pourtant, la dernière fois, lors de la remise en cause des avantages bancaires du personnel, la DRH avait pris la peine de négocier un nouvel accord avec les syndicats ... Pour ce qui est des novations du système, la CGT a ferrailé pour obtenir la prolongation ou le transfert des baux des salariés frappés d'une sanction ou d'un licenciement, et pour leur conjoint en cas de décès. En effet, la Société Générale sera désormais le signataire du bail et percevra une indemnité d'occupation au lieu de verser une compensation pour le loyer au salarié qui signait lui-même le bail... ce qui lui donne le pouvoir de mettre fin au bail elle-même ! Autre novation, le capital mobilité non consommé ne sera plus versé sous forme de prime...

## CARTON ROUGE

Autre consultation du CCE, la nouvelle version de la note sur les congés annuels dans laquelle la DRH liquide certains avantages maison. Reconnaisant que l'ancienne instruction était plus favorable, le représentant de la direction assume : nous liquidons et nous revenons au minimum légal. Il en est ainsi par exemple de l'obligation de recueillir l'accord des délégués du personnel sur le tableau des congés d'été, de la suppression du report des congés annuels pour un décès... C'est une déclaration d'intentions qui semble relever des espoirs de liquider les 35 heures. Pour la CGT, c'est un casus belli, et nous allons le faire savoir : si la direction maintient ses intentions, nous ferons tout pour la contraindre à y renoncer.



le trait de la semaine

CGT Société Générale - SPB Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net  
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/  
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT